



COMMISSION FOOT EDUCATIF

-- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

Procès-Verbal n° 40

Réunion du :	Mardi 16 MAI 2023
Présidence :	M. Guy BOURICHA
Présents :	MM. GUILLAUME Loïc - BAUMANN Frédéric - PATALANO Albert – JANIN Benoit

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

PLANNINGS SAISON 2022 / 2023

[Tous les plannings sont consultables prochainement sur le site du District du Var](#)

FEMININES

CRITERIUM U13F

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

1^{ère} parution – Amende financière de 8€
Journée 9 du 06.05.2023

U13F EXCELLENCE :

MATCH N° 25498390 : EFC LA SEYNE / FC LE REVEST

U13F PRE EXCELLENCE:

MATCH N° 25499333 : AS BRIGNOLES / RC LA BAIE

MATCH PERDU PAR FORFAIT

CRITERIUM U13F

JOURNEE N° 8 du 08-04-2023 reportée au 13-05-2023

CRITERIUM U13F - Poule B : MATCH N° 25499326 – US CARQUEIRANNE LA CRAU 1 / AS BRIGNOLES 1

AS BRIGNOLES - Match perdu par Forfait

AMENDE FINANCIERE 16 €

GARCONS

JOURNEE NATIONALE des DEBUTANTS Samedi 03 JUIN 2023

Les Fiches d'inscription vous seront transmises dès à présent et merci de nous en faire retour, dès que possible, de manière à organiser la répartition des équipes par site géographique.

U6-U7 de 9H à 12H30 et U8-U9 de 13H30 à 17H30 : Nota : Les horaires peuvent être modifiés selon les inscriptions.

7 joueurs MAXIMUM en U6/U7 et U6F/U8F et 8 joueurs MAXIMUM en U8/U9.

Sites retenus à ce jour :

CUERS PIERREFEU – GONFARON - VAL D'ISOLE - SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME - LE VAL BESSILLON - LES ARCS – VIDAUBAN – GRIMAUD – OLLIOULES - LA CADIERE - LE BEAUSSET

U13 / U12 / U11 / U10

ANNULATION AMENDES FINANCIERES

U12

ET S LORGUES :

EXCELLENCE – Poule B

Match N° 25497671 – Journée N° 9 du 08 AVRIL 2023 : ET S LORGUES / SC TOURVES

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Suppression Amende Financière :

- PV N° 39 du Mardi 09 Mai 2023 – Amende Financière de 8 €

U11

PLATEAU de LA GARDE - Journée du 04-03-2023

US LE PRADET – Amende Financière de 20€

- PV N° 30 du Mardi 7 Mars 2023

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

2ème parution – Amende financière de 16 €

2ème PHASE – Journée 9 du 08.04.2023

U12

U12 EXCELLENCE - Poule B :

MATCH N° 25497671 : ET S LORGUES / SC TOURVES

U12 PRE EXCELLENCE - Poule B :

MATCH N° 25497978 : AS BRIGNOLES / US VAL D'ISSOLE

MATCH N° 25497980 : FC VIDAUBAN / SOLLIES FARLEDE

U12 PRE EXCELLENCE - Poule C :

MATCH N° 25497978 : COGOLIN SP C / CANNET DES MAURES

U12 HONNEUR - Poule A :

MATCH N° 25498067 : O SALERNES / SC NANS

U13

U13 PRE EXCELLENCE - Poule A :

MATCH N° 25497360 : CARNOULES FC 1 / AV S MAR VIVO 3

ABSENCE AUX PLATEAUX U11G

U11G

U11 – EXCELLENCE

Journée du 04 MARS 2023

SITE LA GARDE :

US LE PRADET – Amende Financière de 20€

Journée du 18 MARS 2023

SITE PUGET SUR ARGENS :

CUERS PIERREFEU – Amende Financière de 20€

AS SAINTE MAXIME – Amende Financière de 20€

Journée du 01 AVRIL 2023

SITE PUGET SUR ARGENS :

GARDIA CLUB 2 – Amende Financière de 20€

Journée du 08 AVRIL 2023

SITE FREJUS :

TOULON ELITE FUTSAL – Amende Financière de 20€

SITE MAR VIVO :

AS SAINTE MAXIME – Amende Financière de 20€

SITE LA GARDE :

GARDIA CLUB 2 – Amende Financière de 20€

SITE PUGET SUR ARGENS :

RACING FC TOULON – Amende Financière de 20€

U11 – PRE-EXCELLENCE

Journée du 04 MARS 2023

SITE COGOLIN :

VAL D'ISSOLE – Amende Financière de 20€

Journée du 08 AVRIL 2023

SITE FREJUS :

COGOLIN – Amende Financière de 20€

SITE POURRIERES :

BANDOL – Amende Financière de 20€

SITE CUERS PIERREFEU :

LAVANDOU BORMES – Amende Financière de 20€

U11 – HONNEUR

Journée du 04 MARS 2023

SITE ASPTT TOULON :

SAINT CYR – Amende Financière de 20€

Journée du 18 MARS 2023

SITE GRIMAUD :

SC DRAGUIGNAN – Amende Financière de 20€

Journée du 01 AVRIL 2023

SITE PIGNANS :

FREJUS SAINT RAPHAËL – Amende Financière de 20€

Journée du 08 AVRIL 2023

SITE BESSE SUR ISSOLE :

ROQUEBRUNE SUR ARGENS – Amende Financière de 20€

SITE FREJUS :

SC DRAGUIGNAN – Amende Financière de 20€

LE VAL – Amende Financière de 20€

SITE LE LUC :

SAINT TROPEZ – Amende Financière de 20€

TOURVES – Amende Financière de 20€

SITE SAINT MANDRIER :

CUERS PIERREFEU – Amende Financière de 20€

PLATEAUX U11G
FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES
Non transmises par le club organisateur
Amende Financière de 20€

U11G

U11 – EXCELLENCE

Journée du 18 MARS 2023

SITE SAINT CYR : Amende Financière de 20€

SITE SAINT MAXIMIN : Amende Financière de 20€

Journée du 01 AVRIL 2023

SITE SAINT MAXIMIN : Amende Financière de 20€

SITE BERTHE : Amende Financière de 20€

SITE SAINTE MAXIME : Amende Financière de 20€

SITE BAGNOLS EN FORET : Amende Financière de 20€

Journée du 08 AVRIL 2023

SITE SAINT MAXIMIN : Amende Financière de 20€

SITE CARQUEIRANNE LA CRAU : Amende Financière de 20€

SITE HYERES FC : Amende Financière de 20€

U11 – PRE-EXCELLENCE

Journée du 04 MARS 2023

SITE COGOLIN : Amende Financière de 20€

Journée du 18 MARS 2023

SITE CUERS PIERREFEU : Amende Financière de 20€

Journée du 01 AVRIL 2023

SITE ROCBARON : Amende Financière de 20€

SITE ASPPT HYERES : Amende Financière de 20€

SITE CARQUEIRANNE : Amende Financière de 20€

Journée du 08 AVRIL 2023

SITE INSTITUT M20 : Amende Financière de 20€

SITE CARQUEIRANNE : Amende Financière de 20€

U11 – HONNEUR

Journée du 04 MARS 2023

SITE SOLLIES FARLEDE : Amende Financière de 20€
SITE HYERES FC : Amende Financière de 20€
SITE LE VAL : Amende Financière de 20€
SITE SAINT TROPEZ : Amende Financière de 20€
SITE ROQUEBRUNE : Amende Financière de 20€

Journée du 18 MARS 2023

SITE SAINT CYR : Amende Financière de 20€
SITE SAINT MAXIMIN : Amende Financière de 20€
SITE ROQUEBRUNE : Amende Financière de 20€

Journée du 01 AVRIL 2023

SITE SAINT MAXIMIN : Amende Financière de 20€
SITE SAINT TROPEZ : Amende Financière de 20€
SITE AC BERTHE : Amende Financière de 20€
SITE SAINT MANDRIER : Amende Financière de 20€
SITE CARNOULES : Amende Financière de 20€

Journée du 08 AVRIL 2023

SITE GRIMAUD : Amende Financière de 20€
SITE TARADEAU : Amende Financière de 20€
SITE MISA : Amende Financière de 20€
SITE LE REVEST : Amende Financière de 20€
SITE LE CANNET : Amende Financière de 20€
SITE CARNOULES : Amende Financière de 20€

*Prochaine réunion
Mardi 23 Mai 2023*

Le Président : Guy BOURICHA